Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 45 (1937)
Heft: 1

Artikel: Dans les écoles moudonnoises au XVIIIme siècle
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-35157

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

[8] C'est-à-dire : sois économe.

[9] C'est-à-dire : bon marché.

[10] Le florin est une monnaie de compte qui correspondait à peu près à 4 batz ; il en fallait un peu plus de 8 pour faire un écu blanc. Comme l'argent avait un pouvoir d'achat très supérieur à celui d'aujourd'hui, 12 florins représentent plus de 100 francs de notre monnaie.

[11] C'est-à-dire : par quelqu'un de sûr.

Dans les écoles moudonnoises
au XVIIIme siècle.

Le journal l'*Eveil,* de Moudon, a donné, le 12 juillet 1935, quelques extraits des Manuaux des Conseils de cette ville, relatifs aux écoles d'autrefois. Nous en extrayons les passages suivants.

Le 30 juin 1797, le ministre Dutoit fut chargé d'établir un plan de réforme de la quatrième classe destinée aux enfants de cinq à sept ans. Voici ce qui fut décidé :

Les enfants pourront être introduits dans cette classe à l'âge de cinq ans. Ils devront être divisés en deux volées ; dans chacune desquelles ils devront rester une année.

La première année, on les exercera à lire « coulamment », mais d'une manière claire, distincte, et s'il se peut sans accent, ni mauvais ton ; on exercera leur mémoire en leur faisant apprendre le pater, le credo et le décalogue.

On leur donnera à « annaliser » trois ou quatre lignes, en sorte qu'ils sachent sans livre et avant de sortir dire les lettres qui entrent dans chaque mot, cela les préparera à bien « ortographier » dans la suite.

La deuxième année, on les exercera encore à la lecture. Ils devront apprendre par cœur toute la partie historique du catéchisme dit « retouché », quelques cantiques chrétiens, quelques prières de trois à quatre lignes, analogues à leur âge et à leurs besoins, et s'il se peut, les chapitres 5, 6, 7, 13 et 25 de St-Matthieu. Ce qu'on leur donne à apprendre par cœur ne doit point s'étudier en classe, mais y être récité, après avoir été appris à la maison.

On commencera l'école par lire le décalogue ; les absents et les tardifs seront soigneusement notés ; la liste en sera remise tous les trois mois à l'inspecteur du collège.

Pour les accoutumer de bonne heure à la subordination, on observera en classe le plus grand ordre que possible ; les négligents qui n'auront pas su leurs petites tâches et les indisciplinés qui auront détourné leurs camarades devront être retenus une heure ou deux pour châtiment. Ils ne pourront être promus de cette classe dans la supérieure que lorsqu'ils auront satisfait dans un examen à tout ce qu'on exige d'eux dans la deuxième année.

Ailleurs :

M. le principal du collège demande qu'on le pourvoye d'une Bible avec les réflexions de M. Osterwald pour mieux instruire ses escholiers dans la religion, celle qu'il a étant en vieux langage. On a trouvé qu'il pouvait continuer à se servir de cette dernière.

Voici, datée de la même époque (1763), cette *Exhortation aux régents :*

On a fait convenir les sieurs régents Jossevel et Veyre pour être exhortés à tenir plus exactement la main sur les articles suivants :

1. Que les « notateurs » marqueront soigneusement ceux qui ne fréquentent pas les sermons, et qui en sortent avant la bénédiction.

2. Tous ceux qui jouent et disent des sottises.

3. De donner un rôle chaque semaine de tous les absents.

4. D'inculquer fortement à leurs escholiers de l'amour pour la vertu et de l'éloignement pour le vice, et de châtier comme il convient les escholiers négligents et désobéissants, afin que la jeunesse soit mieux disciplinée que du passé. On a exhorté le sieur Jossevel de faire chanter un couplet de psaumes en classe, qui se doit chanter au prêche du matin le dimanche et le vendredi, et de conduire, depuis là, tous les escholiers au prêche en les observant de près pour qu'ils ne badinent plus comme du passé.

CHRONIQUE

L'assemblée générale de la *Société du Musée romand* a eu lieu le 30 novembre à l'Abbaye de l'Arc, sous la présidence de M. Adolphe Burnat, président.

M. Burnat a adressé des vœux de prompt rétablissement à M. Georges Mercier, secrétaire, que l'état de sa santé a retenu loin de cette assemblée. Il a salué la présence de MM. Vannod, syndic de La Sarra, Bezuchet, gérant du domaine et Schopfer, l'habile et dévoué fermier.

La Sarra a eu, cet été, l'honneur de recevoir la visite — le 7 septembre — du congrès international d'Histoire de l'art. D'autre part, un congrès international d'architecture a siégé au château. Enfin, en août, avec son amabilité habituelle, la châtelaine recevait de jeunes artistes, les beaux-arts et les lettres étant fraternellement représentés.

Des rapports complémentaires, dont l'un consacré à la « Maison des artistes » avait pour auteur Mme de Mandrot, empêchée d'assister à la séance, et l'autre, M. von der Mühll, architecte, furent entendus.